

**ASSURANCE DES RISQUES INTERNATIONAUX**

Document à retourner à l'Enass/Cnam, Certificat « Assurance des Risques internationaux »,  
Paris La Défense 8 – 20 bis Jardins Boieldieu, 92071 La Défense Cedex,  
accompagné d'une **lettre de motivation** et d'une **photographie d'identité**,  
avant le **7 janvier 2010**

Monsieur : 0

Madame : 0

Mademoiselle : 0

NOM : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....n°S.S.....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Téléphone .....mail : .....

Ligne directe (bureau) .....mail : .....

\*\*\*\*

**DIPLÔMES**

Dates	Nature du diplôme	Lieu d'obtention
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

\*\*\*\*

**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

Dates	Entreprise	Fonction
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

\*\*\*\*

**EMPLOYEUR ACTUEL**

NOM : .....

ADRESSE : .....

.....

Responsable de formation .....

Tél : ..... Fax : ..... Mail : .....

\* \* \* \*

**FONCTION ET STATUT ACTUEL**

.....  
.....  
.....  
.....

**VEUILLEZ EN QUELQUES LIGNES CI DESSOUS EXPLIQUER  
LES RAISONS DE VOTRE DEMARCHE**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**INSCRIPTION : 3 000 €**

**Nom et adresse de la personne à laquelle adresser la convention et la facture**

.....  
.....  
.....  
.....

**N° Siret de l'entreprise :** .....

**Date et signature du payeur  
Cachet de l'entreprise**

**Date et signature du candidat**





## CONDITIONS D'INSCRIPTION

### 1 – INSCRIPTION /PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Les frais de formation sont payables sur présentation d'une facture Les règlements se font par virement ou par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Cnam.

*Compte RGFIN PARIS SIEGE*

*n°10071 75000 00001005780 06*

### 2 – INSCRIPTION /PRISE EN CHARGE PAR : POLE EMPLOI

#### AUTRE ORGANISME

#### AUDITEUR (prise en charge totale ou partielle)

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de Pôle emploi / autre organisme et l'auditeur si nécessaire.

Les frais de formation sont payables sur présentation d'une facture sur et selon un échéancier pour le montant restant à la charge de l'auditeur.

Les règlements se font par virement ou par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Cnam.

*Compte RGFIN PARIS SIEGE*

*n°10071 75000 00001005780 06*

### 3 – MODALITES D'INSCRIPTION

- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un accusé de réception est envoyé à l'entreprise et/ou à l'auditeur pour confirmation de l'inscription.

***Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription téléphonique ou par fax ne peut être prise en considération.***

L'inscription à certains stages est soumise à l'agrément préalable du responsable pédagogique.

- Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et/ou à l'auditeur une convocation précisant les dates et lieux des cours.
- Une carte d'auditeur est remise au début de la formation.

### 4– ANNULATION – ABSENCE

Toute annulation d'inscription n'est prise en compte que si elle est adressée à :

Cnam – Enass MBA  
Martine Maillard  
Paris La Défense  
20bis, Jardins Boieldieu  
92071 PARIS LA DEFENSE  
Tél : 01 47 76 59 07

par LETTRE RECOMMANDEE avec avis de réception parvenue au plus tard huit jours avant la date d'ouverture du stage.

Dans cette hypothèse, toute facturation par le Cnam au cocontractant est exclue.

La résiliation adressée moins de huit jours avant le début de la formation donne lieu à une facturation partielle égale à 100€ correspondant aux frais engagés par le Cnam pour la constitution du dossier de l'intéressé(e).

En cas de résiliation postérieure au début de la formation, l'intégralité des sommes prévues par la convention sont dues.

En cas d'empêchement d'un auditeur, l'entreprise peut lui substituer un autre de ses salariés ; celui-ci doit se présenter le jour de l'ouverture du stage avec une lettre de l'entreprise.

(NB : Pour les stages soumis à agrément, ce dernier reste exigible pour le nouvel auditeur)

Le Cnam se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou l'auditeur sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements

En application de l'article L6354-1 du Code du Travail, en cas d'inexécution partielle ou totale de la prestation de formation, le Cnam rembourse au cocontractant les sommes qu'il a indûment perçues de ce fait.



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

### 1 – MODALITES D'INSCRIPTION

- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un accusé de réception est envoyé à l'auditeur pour confirmation de l'inscription.

***Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription téléphonique ou par fax ne peut être prise en considération.***

- L'inscription à certains stages est soumise à l'agrément préalable du responsable pédagogique ou à un concours d'entrée.

Le Cnam se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'auditeur est informé par écrit et remboursé des éventuels règlements.

- Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'auditeur une convocation précisant les dates et lieux des cours.

- Une carte d'auditeur est remise en début de formation.

### 2 – INSCRIPTION/PRISE EN CHARGE PAR L'AUDITEUR (prise en charge totale)

Le bulletin d'inscription est complété et signé par l'auditeur.

Les frais de formation sont payables sur présentation d'une facture et selon un échéancier de paiement.

Les règlements se font par virement ou par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Cnam.

***Compte RGFIN PARIS SIEGE  
n°10071 75000 00001005780 06***

### 3 – ANNULATION – ABSENCE

Le contrat de formation professionnelle prend effet à l'issue d'un délai de 10 jours à compter de la date de signature par les parties. Dans ce délai de 10 jours, l'auditeur peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au Chef du service ayant enregistré l'inscription :

Cnam –Enass MBA  
Martine Maillard  
Paris La Défense  
20 bis, Jardins Boieldieu  
92071 PARIS LA DEFENSE  
Tel : 01 47 76 59 07

Toute annulation d'inscription est prise en compte sans facturation si elle parvient au service concerné par LETTRE RECOMMANDEE avec avis de réception, au plus tard huit jours avant la date d'ouverture du stage.

Passé ce délai, les sommes effectivement dépensées ou engagées sont facturées.

- En particulier, un montant de 100 euros, correspondant aux frais engagés pour la constitution du dossier du stagiaire, est exigé.
- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, l'auditeur est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

L'ENASS - Cnam se réserve le droit d'annuler une formation, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant; dans ce cas, le contrat est résilié et l'auditeur est informé par écrit et remboursé des sommes éventuellement versées. En cas de cessation anticipée de la formation, le Cnam rembourse à l'auditeur les sommes indûment perçues de ce fait.